

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

SEANCE DU 11 MARS 2024

DELIBERATION N° 2024-030

Objet : Compte Financier 2023 de la Fondation Universitaire UCA^{J.E.D.I.}

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 175, 176 et 177 ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié par le décret n°2023-1310 du 27 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°116-2024 du 23 janvier 2024 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu les exposés de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage, M. Christian SANCHEZ, Agence Comptable et M. Philippe LEVERT, Commissaire aux Comptes ;

Article 1 : Le conseil d'administration approuve l'exécution des autorisations budgétaires suivantes :

- **12 702 573€ d'autorisations d'engagement dont :**
 - **5 922 543 € personnel**
 - **6 476 713€ fonctionnement**
 - **303 317 € investissement**
- **12 060 652€ de crédits de paiement**
 - **5 922 543€ personnel**
 - **5 809 976 € fonctionnement**
 - **328 133€ investissement**
- **15 238 461 € d'exécution de recettes**
- **3 177 808 € de solde budgétaire**

Article 2 - Le conseil d'administration approuve les exécutions comptables suivantes :

- **2 979 698 € de variation de trésorerie**
- **327 584 € de résultat patrimonial**
- **432 942 € de capacité d'autofinancement**
- **432 942€ de variation de fonds de roulement**

Les tableaux des autorisations budgétaires, de la situation patrimoniale, les comptes annuels et le rapport d'activité sont annexés à la présente délibération.

Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2023 de **327 583,65€** au crédit du compte 10682 « réserves facultatives » de la Fondation UCA^{J.E.D.I.}

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 25 voix pour et 8 abstentions.

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Membres présents et représentés : **34**

Fait à Nice, le 11 mars 2024

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2024-030**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : 22 mars 2024
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE : 22 mars 2024

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Tableau 2 - FONDATION
Autorisations budgétaires
COMPTE FINANCIER 2023 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Nature	Dépenses										Recettes				
	CF 2022	BI AE	BR1 AE	CF 2023	%	CF 2022	BI CP	BR1 CP	CF 2023	%	CF 2022	BI PR	BR1 PR	CF 2023	%
Personnel	2 339 857 €	6 670 235 €	6 222 688 €	5 922 543 €	95%	2 339 857 €	6 670 235 €	6 219 349 €	5 922 543 €	95%	1 164 511 €	769 190 €	769 190 €	1 313 637 €	171%
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>											- €	- €	- €	- €	
											34 000 €	- €	- €	- €	Recettes globalisées
Fonctionnement et intervention	5 352 091 €	6 460 242 €	6 882 315 €	6 476 713 €	94%	1 408 669 €	6 460 242 €	10 770 581 €	5 809 976 €	54%	- €	- €	- €	- €	Subvention pour charges de service public
											- €	- €	- €	- €	Autres financements de l'Etat
											- €	40 000 €	40 000 €	24 006 €	60%
Investissement	192 896 €	1 612 994 €	820 098 €	303 317 €	37%	61 024 €	1 612 994 €	939 190 €	328 133 €	35%	1 130 511 €	729 190 €	729 190 €	1 289 631 €	177%
															Autres financements publics
															Recettes propres
															12 972 195 €
															12 929 345 €
															12 929 345 €
															13 924 824 €
															61 024 €
															107%
															12 969 345 €
															2 850 €
															27 023 €
TOTAL DES DÉPENSES	7 884 844 €	14 743 471 €	13 925 101 €	12 702 573 €	91%	3 809 550 €	14 743 471 €	17 929 120 €	12 060 652 €	67%	14 136 706 €	13 698 535 €	13 698 535 €	15 238 461 €	111%
Solde budgétaire (excédent)						10 327 156 €			3 177 808 €						Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 6 - FONDATION
Situation patrimoniale
COMPTE FINANCIER 2023 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	CF 2022	BI	BR1	CF 2023	PRODUITS	CF 2022	BI	BR1	CF 2023
	Personnel	2 366 955 €	6 590 192 €	6 144 717 €		6 055 575 €	Subventions de l'Etat	- €	- €
dont charges de pensions civiles*					Fiscalité affectée	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	4 938 689 €	6 540 284 €	10 885 213 €	5 613 614 €	Autres subventions	6 335 265 €	12 406 287 €	16 305 741 €	10 887 603 €
					Autres produits	1 121 444 €	729 190 €	729 190 €	1 096 459 €
TOTAL DES CHARGES (1)	7 305 644 €	13 130 476 €	17 029 930 €	11 669 189 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	7 456 709 €	13 135 477 €	17 034 931 €	11 996 773 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	151 065 €	5 001 €	5 001 €	327 584 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	- €	- €	- €	- €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	7 456 709 €	13 135 477 €	17 034 931 €	11 996 773 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	7 456 709 €	13 135 477 €	17 034 931 €	11 996 773 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

	CF 2022	BI	BR1	CF 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	151 065 €	5 001 €	5 001 €	327 584 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 421 €	110 000 €	40 000 €	114 426 €
- reprise de provision				
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- €	110 000 €	40 000 €	9 067 €
= CAF ou IAF*	152 486 €	5 001 €	5 001 €	432 942 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CF 2022	BI	BR1	CF 2023	RESSOURCES	CF 2022	BI	BR1	CF 2023
Insuffisance d'autofinancement*					Capacité d'autofinancement*	152 486 €	5 001 €	5 001 €	432 942 €
Investissements	62 981 €	1 612 994 €	939 190 €	356 448 €	Financement de l'actif par l'Etat	- €			
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'état	112 981 €	1 607 994 €	934 190 €	356 448 €
Remboursement des dettes financières					Autres ressources	- €			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	62 981 €	1 612 994 €	939 190 €	356 448 €	Augmentation des dettes financières (emprunt)	- €			
					TOTAL DES RESSOURCES (6)	265 467 €	1 612 995 €	939 191 €	789 390 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	202 486 €	0 €	0 €	432 942 €	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	- €	- €	- €	- €

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	CF 2022	BI	BR1	CF 2023
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	202 486 €	- €	- €	432 942 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 10 111 718 €	1 000 000 €	4 543 847 €	- 2 546 756 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	10 314 204 €	- 1 000 000 €	- 4 543 847 €	2 979 698 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	202 486 €	202 486 €	202 486 €	635 428 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 10 076 356 €	- 9 076 356 €	- 4 532 709 €	- 14 996 732 €
Niveau de la TRESORERIE	12 652 462 €	9 278 842 €	4 735 195 €	15 632 160 €

FONDATION
UNIVERSITAIRE
UnICA J.E.D.I.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Projet de délibération n°2 - Conseil de Gestion du 06.03.2024



CHIFFRES CLÉS



228

**Nouveaux
projets
financés**



13

**Thèses
démarrées**
(dont 4 en co-financement)



15

**Post-
doctorants
financés**



29

**Ingénieurs
financés
dans les
laboratoires**



63

**Personnes
affectées à
des missions
support IdEx**



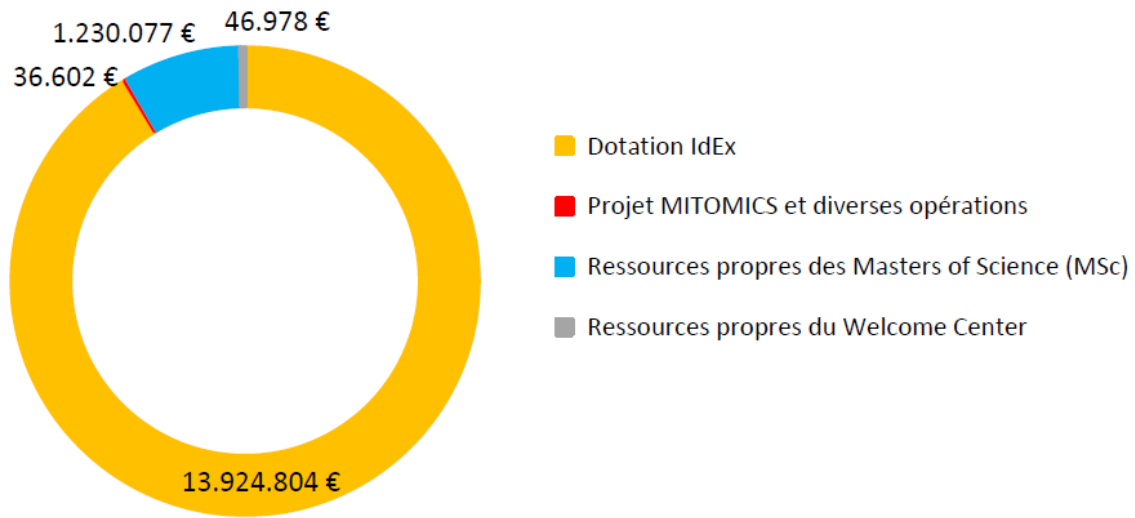
10

**Personnes
rémunérées
par l'IdEx
affectées aux
services de
l'Université**

en vue d'en
accompagner le
développement et la
structuration

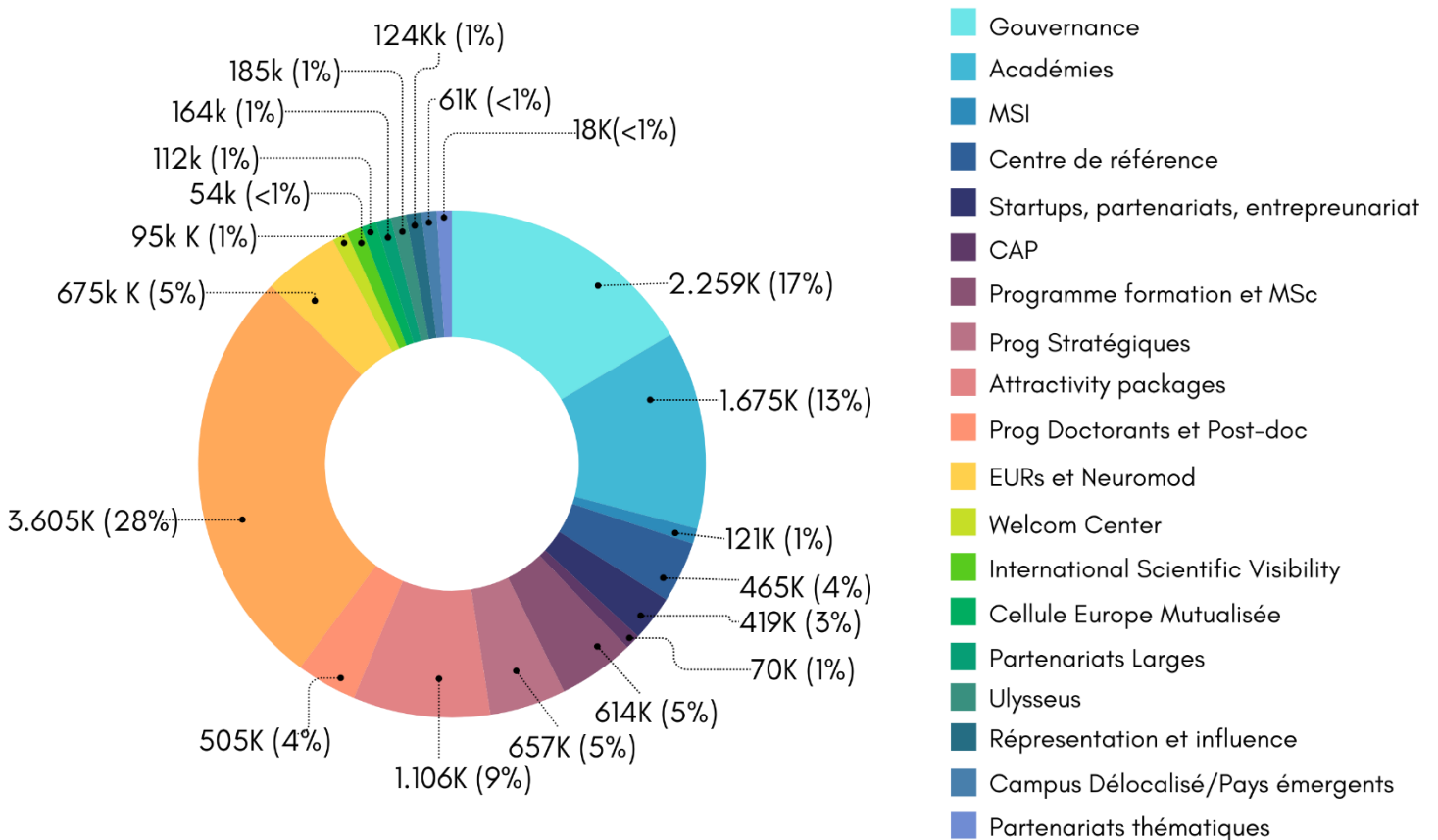
Recettes 2023

La Fondation UniCA^{J.E.D.I.} a perçu 15.238.461 € de recettes en 2023 réparties de la façon suivante :



Engagements pluriannuels 2023 par actions IdEx

Est précisée ci-après la ventilation des engagements de la dotation IdEx par action, étant précisé que ces engagements sont pluriannuels (*i.e. l'exécution budgétaire des actions correspondantes peut être réalisée sur plusieurs exercices*) :



Ventilation des engagements pluriannuels par actions de la dotation IdEx et reports sur l'année 2024

		Montant engagé en 2023	Montant reporté en 2024
1- Gouvernance	Gouvernance	2 259 455 €	
2- Académie	Academie 1	319 405 €	30 595 €
	Academie 2	348 080 €	1 920 €
	Academie 3	335 292 €	14 708 €
	Academie 4	310 739 €	39 261 €
	Academie 5	362 425 €	
3- MSI	MSI hors MS	121 203 €	228 797 €
4- Innovation	CDR APC	188 356 €	
	CDR IMREDD	239 655 €	
	CDR5 XR2C2	37 330 €	12 670 €
	Partenariats	203 000 €	
	Entrepreneuriat	147 791 €	
	Startups	68 307 €	150 000 €
5- Pédagogie et formation innovantes	CAP	70 373 €	30 000 €
	UniCA ^{J.E.D.I.} Junior & Champion	92 000 €	178 000 €
	MSc & MIO	522 488 €	77 512 €
6- Recherche	Prog Stratégiques	657 200 €	
	Attractivity packages	1 106 820 €	
	Chaires Excellence, Chaire UNESCO & PRA	505 589 €	
	Prog Doctorants et Post-doc	3 605 033 €	
7- Université cible	Soutien EUR + Neuromod	675 470 €	127 552 €
	Welcom Center	95 793 €	4 207 €
	International scientific visibility	54 922 €	
	Cellule Europe Mutualisée	112 967 €	
8- Déploiement à l'international	Partenariats Larges	164 919 €	285 081 €
	Ulysseus	185 900 €	214 100 €
	Réprésentation et influence	124 686 €	
	Campus Délocalisés / Pays émergents	61 598 €	
	Partenariats thématiques	18 259 €	
	Total	12 995 054 €	1 303 968 €

Compte financier 2023 de la Fondation UCA^{J.E.D.I.}

Autorisations budgétaires

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Dépenses										
Nature	Montants									
	CF 2022	BI AE	BRI AE	CF 2023	%	CF 2022	BI CP	BRI CP	CF 2023	%
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	2 339 857 €	6 670 235 €	6 222 688 €	5 922 543 €	95%	2 339 857 €	6 670 235 €	6 219 349 €	5 922 543 €	95%
Fonctionnement et intervention	5 352 091 €	6 460 242 €	6 882 315 €	6 476 713 €	94%	1 408 669 €	6 460 242 €	10 770 581 €	5 809 976 €	54%
Investissement	192 896 €	1 612 994 €	820 098 €	303 317 €	37%	61 024 €	1 612 994 €	939 190 €	328 133 €	35%
TOTAL DES DÉPENSES	7 884 844 €	14 743 471 €	13 925 101 €	12 702 573 €	91%	3 809 550 €	14 743 471 €	17 929 120 €	12 060 652 €	67%
Solde budgétaire (excédent)						10 327 156 €			3 177 808 €	

Les prévisions réalisées restent globalement proches de l'exécution puisque le budget rectificatif 1 (BRI) de fin d'année a permis de ramener la prévision de la masse investissement à un niveau plus précis que la prévision faite au budget initial. On note un taux d'exécution de 95% sur le personnel, 94% sur le fonctionnement et 37% en investissement.

Les dépenses de personnels de 5 922 543 € se répartissent entre :

- les emplois support et soutien IdEx : 4 254 949 €
- les emplois doctorants et post-doc IdEx : 1 097 543 €
- les emplois MSc(s) : 525 733 €
- l'emploi doctorant Projet MITOMICS : 41 322 €
- les emplois étudiants sur autres ressources propres : 2 996 €

Le taux d'exécution des CP est plus faible sur la masse fonctionnement 94% en AE contre 54% en CP.

Recettes					
Montants					
CF 2022	BI PR	BRI PR	CF 2023	%	
1 164 511 €	769 190 €	769 190 €	1 313 637 €	171%	Recettes globalisées
- €	- €	- €	- €		Subvention pour charges de service public
34 000 €	- €	- €	- €		Autres financements de l'Etat
- €	- €	- €	- €		Fiscalité affectée
- €	40 000 €	40 000 €	24 006 €	60%	Autres financements publics
1 130 511 €	729 190 €	729 190 €	1 289 631 €	177%	Recettes propres
12 972 195 €	12 929 345 €	12 929 345 €	13 924 824 €	108%	Recettes fléchées **
- €	- €	- €	61 024 €		Financements de l'Etat fléchés
12 969 345 €	12 929 345 €	12 929 345 €	13 836 777 €	107%	Autres financements publics fléchés
2 850 €	- €	- €	27 023 €		Recettes propres fléchées
14 136 706 €	13 698 535 €	13 698 535 €	15 238 461 €	111%	TOTAL DES RECETTES
	1 044 936	4 230 585			Solde budgétaire (déficit)

Le taux d'exécution des recettes est très satisfaisant soit un taux d'exécution de 111%, elles sont constituées principalement de la dotation de l'IdEx à 91% et de 9% d'autres ressources dont 2 financements fléchés.

La majorité des autres ressources sont constituées essentiellement des droits d'inscription des Masters of Science (8%).

Le solde budgétaire de l'exercice (15 238 461 € – 12 060 653€) est excédentaire de **3 177 808 €**.

Situation patrimoniale

CHARGES	CF 2022	BI	BRI	CF 2023	PRODUITS	CF 2022	BI	BRI	CF 2023
Personnel	2 366 955 €	6 590 192 €	6 144 717 €	6 055 575 €	Subventions de l'Etat	- €	- €		12 711 €
dont charges de pensions civiles*					Fiscalité affectée	- €	- €		- €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	4 938 689 €	6 540 284 €	1 0 885 213 €	5 613 614 €	Autres subventions	6 335 265 €	12 406 287 €	16 305 741 €	10 887 603 €
					Autres produits	1 121 444 €	729 190 €	729 190 €	1 096 459 €
TOTAL DES CHARGES (1)	7 305 644 €	13 130 476 €	17 029 930 €	11 669 189 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	7 456 709 €	13 135 477 €	17 034 931 €	11 996 773 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	151 065 €	5 001 €	5 001 €	327 584 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	- €	- €	- €	- €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	7 456 709 €	13 135 477 €	17 034 931 €	11 996 773 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	7 456 709 €	13 135 477 €	17 034 931 €	11 996 773 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

	CF 2022	BI	BRI	CF 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	151 065 €	5 001 €	5 001 €	327 584 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 421 €	110 000 €	40 000 €	114 426 €
- reprise de provision				
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- €	110 000 €	40 000 €	9 067 €
= CAF ou IAF*	152 486 €	5 001 €	5 001 €	432 942 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CF 2022	BI	BR1	CF 2023	RESSOURCES	CF 2022	BI	BR1	CF 2023
Insuffisance d'autofinancement*					Capacité d'autofinancement*	152 486 €	5 001 €	5 001 €	432 942 €
Investissements	62 981 €	1 612 994 €	939 190 €	356 448 €	Financement de l'actif par l'État	- €			
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'état	112 981 €	1 607 994 €	934 190 €	356 448 €
					Autres ressources	- €			
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières (emprunt)	- €			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	62 981 €	1 612 994 €	939 190 €	356 448 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	265 467 €	1 612 995 €	939 191 €	789 390 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	202 486 €	0 €	0 €	432 942 €	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	- €	- €	- €	- €

	CF 2022	BI	BR1	CF 2023
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	202 486 €	- €	- €	432 942 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-10 111 718 €		4 543 647 €	-2 631 788 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	10 314 204 €	1 000 000 €	-4 543 647 €	2 979 698 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	202 486 €	202 486 €	202 486 €	550 396 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-10 076 356 €	-9 076 356 €	-4 532 709 €	-15 081 764 €
Niveau de la TRESORERIE	12 652 462 €	9 278 842 €	4 735 195 €	15 632 160 €

La situation patrimoniale de la Fondation UCA^{J.E.D.I.} est conforme à notre prévision, elle permet de dégager :

- Une capacité d'autofinancement de 432 942 € sur l'exercice 2023
- Un apport au fond de roulement de 432 942 €
- Un niveau de trésorerie de 15 632 160 €.



INITIATIVE D'EXCELLENCE

UCA J.E.D.I.
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



COMPTES ANNUELS 2023

FONDATION UCA^{JEDI}

SOMMAIRE

BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT	5
ANNEXE	6
Préambule	7
I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	8
I-1) MODALITE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES	8
I-2) PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX POSTES DE BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	8
I-2-1) Principes règles et méthodes comptables	8
I-2-2) Principes et méthodes d'évaluation	8
I-2-3) Comparabilité des comptes	9
I-2-4) Immobilisations incorporelles	9
I-2-5) Immobilisations corporelles	9
I-2-6) Créances	10
I-2-7) Financement externe de l'actif	11
I-2-8) Subventions reçues et opérations pluriannuelles	11
I-2-9) Rattachement des charges et des produits à l'exercice	12
II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	13
II-1) ACTIF IMMOBILISE	13
II-2) AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	14
II-3) CREANCES CLIENTS ET DETTES	15
II-4) COMPTE DE LIAISON	16
II-5) LES FONDS PROPORES	16
II-6) LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	18
II-7) PROVISIONS	19
II-8) COMPTES DE REGULARISATION	19

III) NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
III-1) CHIFFRE D'AFFAIRE ET PRODUITS D'EXPLOITATION	19
III-2) CHARGES D'EXPLOITATION	21
IV) AUTRES INFORMATIONS	22
IV-1) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	22
IV-2) EFFECTIFS	22
IV-3) ENGAGEMENTS HORS BILAN	

BILAN - FONDATION UCA ¹⁰⁰¹ 2023

ACTIF	Brut 2023	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2023	31/12/2022 Audité	PASSIF	31/12/2023	31/12/2022 Audité
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 732	2 920	5 811	6 673	FINANCEMENT RECUS		
FRAIS D'ETABLISSEMENT					Financement externes de l'actif Etat	410 361	62 981
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT					Financement externes de l'actif autre que l'Etat		
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES...	8 732	2 920	5 811	6 673	Fonds propres des fondations	50 000	50 000
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					RESERVES	151 065	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS					REPORT A NOUVEAU		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	410 697	27 894	382 803	54 887	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	327 584	151 065
TERRAINS					TOTAL FONDS PROPRES	939 010	264 046
CONSTRUCTIONS					PROVISION POUR RISQUES		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGES	207 640	11 238	196 402	11 341	PROVISION POUR CHARGES	85 032	
COLLECTIONS					TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	85 032	0
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	203 057	16 656	186 401	43 546	DETTES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					DETTES FINANCIERES		
AVANCES ET ACOMPTES					EMPRUNTS ET DETTES AU PRES DES ETABLISSEMENT DE CREDIT		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
PARTICIPATIONS					TOTAL DETTES FINANCIERES	0	0
ACTIONS					DETTES NON FINANCIERES		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS					DETTES POURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 160 240	3 505 029
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	419 429	30 814	388 614	61 560	DETTES FISCALES ET SOCIALES	261 666	27 098
ACTIF CIRCULANT					AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	26 361 238	12 969 345
STOCK ET EN COURS					DETTE CORRESPONDANT A DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		
MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS					AUTRES DETTES NON FINANCIERES	22 559	0
CREANCES	14 798 204		14 798 204	6 422 716	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	21 289	34 000
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	14 699 918		14 699 918	6 392 088	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	29 826 992	16 535 472
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	79 517		79 517	24 606	TRESORERIE		
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES					AUTRES ELEMENTS DE TRESORERIE PASSIVE		
Créances correspondant à des opérations sur compte de tiers					TOTAL TRESORERIE	0	0
Créances sur les autres débiteurs	18 769		18 769	6 022	COMPTE DE REGULARISATION		
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	32 056		32 056	1 037	Ecart de conversion - PASSIF IV		
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	14 830 260	0	14 830 260	6 423 753	TOTAL GENERAL	30 851 034	16 799 518
TRESORERIE							
DISPONIBILITES	15 632 160		15 632 160	10 314 204			
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS							
AUTRES							
TOTAL TRESORERIE	15 632 160	0	15 632 160	10 314 204			
COMPTE DE REGULARISATION							
COMPTE DE REGULARISATION							
Ecart de conversion - ACTIF							
TOTAL GENERAL	30 881 849	30 814	30 851 034	16 799 518			

COMPTE DE RESULTAT - FONDATION UCA JEDI 2023

CHARGES	31/12/2023	31/12/2022 Audité	PRODUITS	31/12/2023	31/12/2022 Audité
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	2 533 028,75	1 258 516,36	PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE		
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	3 180,02	233,90			
	2 529 848,73	1 258 282,46	Subvention pour charges de service public	10 900 313,56	6 335 264,80
CHARGES DE PERSONNEL :			Subvention de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	-	-
Salaires et traitements	6 055 574,78	2 328 995,47	Dons et legs	10 900 313,56	6 335 264,80
Charges sociales	4 367 411,06	1 697 814,08	Produits de la fiscalité affectée	-	-
Intéressement et participation	1 677 147,95	628 842,43	PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Autres charges de personnel	11 015,77	2 338,96	Ventes de biens ou prestations de services	1 064 036,51	1 112 028,26
AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (Dont perte sur créances irrécouvrables)	2 966 159,36	3 716 711,25	Produit de cession d'élément d'actif	-	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION, PROVISIONS ET VALEUR NETTES COMPTABLES DES ACTIFS CEDES	29 393,63	1 420,78	Autres produits de gestion	23 355,18	9 356,31
			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	-	-
			AUTRES PRODUITS		
			Reprise sur amortissements et provisions	9 067,41	-
			Reprise sur financements rattachés à un actif	-	-
				9 067,41	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	11 584 156,52	7 305 643,86	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	11 996 772,66	7 456 649,37
CHARGES D'INTERVENTION					
Dispositif d'intervention pour compte propre	85 032,49	-			
Transfert aux ménages					
Transferts aux entreprises					
Transferts aux collectivités territoriales					
Transferts aux autres entités					
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme					
Dotations aux provisions et dépréciations	85 032,49	-			
CHARGES FINANCIERES :			PRODUITS FINANCIERS :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	0,01	De participation	-	59,26
Intérêts et charges assimilées			D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Différence négative de change	-	0,01	Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Reprise sur provisions et transferts de charges financières	-	-
			Différences positives de change	-	59,26
			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
			Autres produits financiers	-	-
(ex CHARGES EXCEPTIONNELLES :)			(EX PRODUITS EXCEPTIONNELS)		
Suropérations de gestion			Suropérations de gestion		
IMPOT SUR LES SOCIETES					
TOTAL	85 032,49	0,01	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	-	59,26
Solde créditeur = bénéfice	327 583,65	151 064,76	Solde débiteur = perte		
TOTAL GENERAL	11 996 772,66	7 456 708,63	TOTAL GENERAL	11 996 772,66	7 456 708,63

Annexe

Préambule

L'annexe est un document essentiel pour l'amélioration de la qualité comptable et la transparence accrue de l'information financière de l'établissement.

L'annexe, le bilan et le compte de résultat forment un tout indissociable et constituent « les comptes annuels », eux-mêmes extraits du compte financier.

L'annexe est un état financier qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat, en apportant les explications nécessaires à une meilleure compréhension de ces documents comptables par les membres du Conseil d'Administration ainsi que par les partenaires extérieurs.

Seules les informations présentant un caractère significatif pour apprécier les comptes de l'exercice écoulé doivent être développées.

L'appréciation du caractère significatif relève donc d'une étude au cas par cas des particularités de l'université, analysées sur la base de critères qualitatifs ou quantitatifs.

Elle n'a pas pour finalité de se substituer au rapport de gestion de l'ordonnateur, au rapport financier de l'Agent Comptable ou aux analyses financières rétrospectives et prospectives.

L'exercice de référence s'établit sur une période de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et correspond au second exercice de fonctionnement de la Fondation UCA^{JEDI}.

I) Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

La Fondation UCA J.E.D.I. a été instituée par décision du Conseil d'Administration de l'Université Côte d'Azur lors de sa séance du 20 mai 2021, en application du décret N° 2008-326 du 7 avril 2008 relatif aux règles générales de fonctionnement des fondations universitaires. A ce titre, elle ne dispose pas d'une personnalité morale propre. Ses statuts sont votés au Conseil d'Administration du 25 novembre 2021 avec pour mission principale de porter l'IDEX pérennisé. Ses comptes figurent dans les comptes agrégés de l'Université Côte d'Azur jusqu'au 31/12/2023. L'Agent Comptable de l'Université est le comptable assignataire. La Fondation UCA J.E.D.I. est administrée par un Conseil de gestion, assisté d'un Bureau, et représentée par un Président. Le Président de la Fondation et le Bureau sont désignés par le Conseil de gestion en son sein.

Les comptes annuels 2023 ont été arrêtés par le conseil de gestion qui s'est tenu le 06 mars 2024 et font l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes nommés par le Conseil d'Administration de l'Université.

I-1) Modalité d'établissement des comptes :

La Fondation UCA J.E.D.I. est soumise aux règles comptables en vigueur applicables aux associations, fondations et fonds de dotation. La Fondation UCA^{JEDI} a été créée sous la forme juridique d'une fondation universitaire telle que définie à l'article L.719-12 du code de l'Education, les articles R.719-194 à R.719-205 du code de l'éducation fixent les règles générales de fonctionnement. Ces règles financières sont amendées dans le règlement financier annexé à ses Statuts.

I-2) Principes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat

I-2-1) Principes, règles et méthodes comptables :

Les présents comptes sont établis en application du « recueil des normes comptables pour les établissements publics » et de « l'instruction comptable commune », applicables aux établissements publics.

Ils ont été arrêtés (Article R719-101 du code de l'éducation) « conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable » à la date du 04 mars 2023.

I-2-2) Principes et méthodes d'évaluation

Les comptes de la Fondation doivent être établis :

- Les comptes de la fondation ont été établis conformément au règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* ».
- En conformité avec le PCG résultant du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- Evaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

I-2-3) Comparabilité des comptes

Les comptes sont conformes aux règles et procédures en vigueur susvisées.

Ils sont établis selon des méthodes permanentes dans le but d'assurer leur future comparabilité, à la fois avec les états financiers d'entités différentes ainsi qu'avec les états financiers de notre entité dans le temps.

L'annexe présente les changements de méthodes comptables, d'estimation et les corrections d'erreurs ayant eu lieu au cours de l'exercice sans reproduire (sans répéter) les informations/explications fournies dans les états financiers des exercices antérieurs.

I-2-4) Immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leurs coûts d'acquisition.

I-2-5) Immobilisations corporelles

Les immobilisations appartenant à la Fondation sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

I-2-5-1) Les biens meubles corporels :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Tout bien meuble répondant aux caractéristiques d'une immobilisation et dont le coût unitaire est supérieur à 1 500 € HT est inscrit à l'actif.

I-2-5-3) Les cadences d'amortissements :

Les durées d'amortissement des biens approuvées par le Conseil d'Administration de l'UNS du 17.07.12, et par celui de la COMUE UCA du 19/12/2017 sont les suivantes :

Plan de comptes	Libellé	Durée Amortissement (par an)
201	Frais d'établissement	5
203	Frais R&D	5
205	Concessions et droits similaires brevets, licences	3
206	Droit au bail	5
208	Autres immobilisations incorporelles	5
21 1	Terrains	0
212	Aménagement des terrains	10
2131	Bâtiments	50
2135	Agencement et aménagement des bâtiments	20
214	Constructions sur sols d'autrui	20
2151	Installations techniques complexes	10
2153	Installations à caractère spécifique	10
2154	Matériel	8
2155	Outillage industriel	5
2156	Matériel d'enseignement	8
2157	Agencement et aménagement du matériel	10
216	Collections de documentation	10
2181	Instal. générales, agencement et aménagement divers aff	5
2182	Matériel de transport	8
21831	Matériel de bureau	8
21832	Matériel informatique	5
2184	Mobilier	10
2186	Emballages récupérables	5
2188	Matériels divers	5

I-2-6) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

En 2012, l'UNS, compte tenu du risque existant sur un volume important de créances anciennes (notamment antérieures à 2009), a décidé de prévoir une méthode de dépréciation des créances douteuses :

L'UNS avait opté pour une méthode statistique permettant de calculer de manière arithmétique en fonction de l'ancienneté des créances dans les comptes à la clôture, une provision sur les créances douteuses. Toutes les créances dont l'antériorité supérieure à deux ans sont dépréciées à 50% et celles entre un an et deux ans à 25%.

Suite à la création de l'établissement expérimental Université côte d'Azur au 01/01/2020, le décret de création prévoyant le transfert des droits et obligations de la Comue UCA et de l'UNS à l'EPE Université Côte D'Azur, cette méthodologie et l'ensemble des méthodes comptables ont été transposées à Université Côte d'Azur.

La Fondation conserve cette méthode de dépréciation.

I-2-7) Financements externes de l'actif

Sur la base du fléchage des immobilisations, la Fondation UCA^{JEDI} reprend la quote-part de financement au même rythme que les amortissements, dans le respect de l'instruction du 18 décembre 2012 de la Direction Générale des Finances Publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux.

Les financements externes de l'actif correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'Etat à l'UNS),
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Le classement comptable distingue les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus symétriquement à celle des actifs financés par une reprise au compte de résultat du financement au même rythme que les actifs.

Le fait générateur de comptabilisation suit les principes comptables exposés à la note **I-2-5)** de la présente annexe.

I-2-8) Subventions reçues et opérations pluriannuelles

D'un point de vue comptable, la subvention pour charges de service public est enregistrée au compte 741 « subventions d'exploitation – Etat » sans qu'aucune partie ne soit affectée à l'investissement sauf opération d'investissement spécifique ciblée. Elle est constatée pour le montant des crédits de paiement alloués, à réception par l'université de l'arrêté attributif, indépendamment du versement effectif des fonds.

Les financements reçus par les organismes publics, en provenance de l'État ou d'autres tiers, qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement se définissent comme des produits issus d'opérations sans contrepartie directe au moins équivalente attendue par le financeur. Le financement est comptabilisé, indépendamment de sa date d'encaissement, lorsque le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

Le principe est le suivant :

- Lorsqu'une subvention est accordée par le financeur sans condition, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, à la date de l'acte attributif, ou à la date de la signature de la convention attributive,
- Lorsqu'une subvention est octroyée sous réserve de la réalisation de conditions, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, soit à la date de l'acte attributif si les conditions sont réalisées à cette date, soit au moment de la réalisation effective par l'organisme bénéficiaire des conditions prévues par l'acte attributif, pour le montant correspondant à la part financée de l'opération.

Les fonds reçus avant l'acquisition du droit sont comptabilisés en avances.

La Fondation UCA^{IEDI} procède à :

- la comptabilisation d'avances sur subventions en avances et encours sur commandes
- un recensement des droits acquis au titre de l'exercice et n'ayant pu faire l'objet d'un titre au compte 441. Ce recensement est effectué de manière à rattacher des produits à recevoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes à la clôture de l'exercice.

I-2-9) Rattachement des charges et produits à l'exercice

L'UCA procède à des opérations d'inventaire en fin d'exercice afin de se conformer au principe des droits constatés, principalement en matière :

- d'heures complémentaires,
- de droits à congés
- de primes salariales à versement périodique,
- de rappels de salaires liés aux décalages existants entre les prises d'effet des augmentations de salaires et les dates de prise de décision,
- de charges d'exploitation,
- de recettes d'activité (prestations de recherches, droits universitaires, etc).

Les heures complémentaires réalisées par les personnels titulaires et contractuels au titre de l'année universitaire en cours à la date de clôture ont été comptabilisées en charges à payer.

Les droits à congés acquis par les personnels inscrits dans le Compte Epargne Temps font l'objet d'une provision pour charges pour leur part monétisable et non monétisable.

Les droits à congés acquis sur la période du 1er septembre au 31 décembre 2023 des personnels BIATSS contractuels et titulaires, à raison de 3.75 jours acquis par mois, pondérés par la quotité de travail de l'agent, diminué du nombre réel de jours pris issus du logiciel Ohris pour les personnels gérés sous cet outil et de 4 jours pris sur cette période pour les autres personnels, valorisés par le coût moyen réel de chaque individu, sont inscrits en charge à payer.

Les droits à congés des enseignants et des enseignants chercheurs ne font pas l'objet d'un suivi particulier compte tenu de leur statut. Aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés ne pouvant donc être réalisée, il n'a pas été comptabilisé de provision pour congés à payer pour les enseignants et enseignants chercheurs à la clôture de l'exercice.

II) Notes relatives aux postes de bilan

II-1) Actif immobilisé

En 2023, le montant brut de l'actif immobilisé a augmenté de 356,4 k€ passant de 62,9 k€ au 01.01.2022 à 419,4 k€ au 31.12.2023.

Le tableau de variation des immobilisations s'établit comme suit :

Compte	Valeur brute UCA au 31/12/2022	Valeur brute UCA au 01/01/2023	Acquisitions AU 31/12/2023	Virement de poste à poste au 31/12/2023	Sorties au 31/12/2023	Valeur brute au 31/12/2023
203 Frais de recherche et de développ.	0,00	0,00				-
205 Concessions, brevets, licences...	7 060,00	7 060,00	1 671,67			8 731,67
206 Droit au bail	0,00	0,00				-
208 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00				-
Immobilisations incorporelles	7 060,00	7 060,00	1 671,67	-	-	8 731,67
211 Terrains	0,00	0,00				-
212 Agenc. et aménag. de terrains	0,00	0,00				-
213 Construction	0,00	0,00				-
214 Construction sur sol d'autrui	0,00	0,00				-
215 Installations techniques, mat. et outil.	11 836,00	11 836,00	195 804,41			207 640,41
216 Collections	0,00	0,00				-
218 Autres immobilisations corporelles	44 084,97	44 084,97	158 971,71			203 056,68
Immobilisations corporelles	55 920,97	55 920,97	354 776,12	-	-	410 697,09
231 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00				-
232 Immobilisations incorp. en cours	0,00	0,00				-
237 Av. et acptes versés sur immo. Incor.	0,00	0,00				-
238 Av. et acptes versés sur immo. Cor.	0,00	0,00				-
Immobilisations en cours	0,00	0,00	-	-	-	-
261 Titres de participations	0,00	0,00				-
266 Autres formes de participation	0,00	0,00				-
267 Créances rattachées à des part.	0,00	0,00				-
271 Actions	0,00	0,00				-
272 Titres immobilisés	0,00	0,00				-
274 Prêts	0,00	0,00				-
275 Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00				-
Immobilisations financières	0,00	0,00	-	-	-	-
Actif immobilisé	62 980,97	62 980,97	356 447,79	-	-	419 428,76

II-1-1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent dans leur intégralité des acquisitions de logiciels et s'élèvent à 8,7 k€ en 2023 contre 7 k€ en 2022.

II-1-2) Immobilisations corporelles

On constate une augmentation des acquisitions d'immobilisation sur l'exercice 2023 : + 410,7 k€ contre 55,9 k€ en 2022.

La rubrique immobilisations corporelles augmente de :

- Installations techniques matériels et outillages ont augmenté de 196 k€, passant de 11,8 k€ à 207,6 k€
- Il s'agit principalement d'acquisitions d'équipements pour des laboratoires à hauteur de 90k€ dont un Capteur de front d'onde Shack-Hartmann pour 25k€ et deux postes de sécurité Microbiologique pour 14k€ ;
- 26k€ pour l'acquisition d'un capteur N2O dans le cadre du Welcome Package de FRANCESCA_CASAGLI,
- 34k€ pour l'acquisition d'une machine de traction pour l'IMREDD
- 14k€ pour un « dôme géodésique » dans le cadre du projet XR2C2
- 11.5k€ pour un ensemble de capteur et un incubateur dans le cadre du projet DAREWIN

- Autres immobilisations corporelles ont augmenté de 159 k€, passant de 44 k€ à 203 k€
- Elles sont constituées d'acquisition d'ordinateurs et postes de travail pour 76k€
- De l'acquisition d'un système de gestion des flux de piétons pour l'IMREDD pour 15k€
- D'un équipement audiovisuel pour l'amphithéâtre 202 de l'EUR Lex pour 43k€
- De l'acquisition de deux appareils photos pour 9.25k€

II-2) Amortissements et dépréciations des immobilisations

Au 31.12.2023, les amortissements cumulés s'élèvent à 30 814 € contre 1 420.78 € en 2022, soit une augmentation de 29 393 €.

	CUMUL Amortissements cumulés ou dépréciation au 31/12/2022	UCA Amortissements cumulés ou dépréciation au 01/01/2023	Dotation de l'exercice	Réintégrations de l'exercice	Amortissement cumulé ou dépréciation au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	386,85	386,85	2 533,47	-	2 920,32
Frais de recherche et de développ.	-	-	-	-	-
Concessions,brevets, licences...	386,85	386,85	2 533,47	-	2 920,32
Droit au bail	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 033,93	1 033,93	26 860,16	-	27 894,09
Terrains	-	-	-	-	-
Agenc. et aménag. de terrains	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-
Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Installations techniques, mat. et outil.	494,87	494,87	10 743,55	-	11 238,42
Collections	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	539,06	539,06	16 116,61	-	16 655,67
Immobilisations financières	-	-	-	-	-
Titres de participations	-	-	-	-	-
Autres formes de participation	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
Actions	-	-	-	-	-
Titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	-	-
TOTAL	1 420,78	1 420,78	29 393,63	-	30 814,41

II-3) Créances et dettes

Concernant les créances et dettes liées aux opérations pluriannuelles subventionnées, ces dernières se référant à des contrats triennaux, la répartition de l'échéance a été réalisée en prenant 1/3 pour l'échéance à moins d'un an et 2/3 à plus d'un an. La hausse importante au passif des avances et acomptes est liée aux encaissements reçus des financeurs tant que les conditions de réalisation ne sont pas atteintes pour émettre le titre de recettes définitif (et couvrant les produits à recevoir comptabilisés en fin d'exercice).

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an			Échéance à moins d'un an	Échéances	
							à plus d'un an	à plus de cinq ans
Créances de l'actif immobilisé :				Dettes financières				
Créances rattachées à des participations				Avances de l'Etat et des collectivités publiques				
Prêts (1).....				Dettes financières diverses				
Autres.....								
Créances de l'actif circulant :	14 798 204	4 998 259	9 799 945	Dettes non financières	29 805 703	12 231 544	17 574 159	
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes	14 699 918	4 899 973	9 799 945	Dettes fournisseurs et Comptes rattachés.....	3 160 240	3 160 240		
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	79 517	79 517		DETTES FISCALES ET SOCIALES	261 666	261 666		
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	26 361 238	8 787 079	17 574 159	
CREANCES CORRESPONDANT A DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				DETTE CORRESPONDANT A DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
Créances sur les autres débiteurs	18 769	18 769						
				AUTRES DETTES NON FINANCIERES	22 559	22 559		
Charges constatées d'avance.....	32 056	1 037		Produits constatés d'avance.....	21 289	21 289		
TOTAL	14 830 260	4 999 296	9 799 945	TOTAL	29 826 992	12 252 833	17 574 159	

II-4) Compte de liaison

La Fondation UCA^{JEDI} n'a pas de trésorerie propre. Les mouvements de trésorerie sont comptabilisés dans l'établissement principal et impactés sur la fondation par le biais du compte de liaison, dont le solde au 31/12/2023 s'élève à 15 632 k€.

II-5) Fonds propres

Les fonds propres de l'université sont composés

- des financements de l'actif par l'État pour 410,3 k€ en 2023 contre 63 k€ en 2022 correspondant au financement de l'ANR
- des fonds propres de la Fondation UCA^{JEDI} à hauteur de 50 k€
- des réserves à hauteur de 151 k€ constituées exclusivement du résultat 2022.
- du résultat de l'exercice de 328 k€

Le tableau de variation des fonds propres se présente ainsi :

	UCA AU 31/12/2022	UCA AU 01/01/2023	Quote-part en résultat	Affectation du RAN en reserves	Affectation du résultat 2022	Subventions de l'exercice	Sorties Subventions	Résultat 2023	31/12/2023
Biens remis en dotation		-							
Financements externes de l'actif Etat	62 980,97	62 980,97	- 9 067,41			356 447,78			410 361,34
Fonds propres des fondations	50 000,00	50 000,00							50 000,00
Réserves facultatives	-	-			151 064,76				151 064,76
Report à nouveau	-	-							-
Résultat de l'exercice	151 064,76	151 064,76			- 151 064,76			327 583,65	327 583,65
Subventions d'investissement nettes	-	-							-
Financements externes de l'actif autres que Etat	-	-	-						-
TOTAL	264 045,73	264 045,73	- 9 067,41	-	-	356 447,78	-	327 583,65	939 009,75

II-7) Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		
	FONDATION 2023	FONDATION 2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET	327 584	151 065
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	114 426	1 421
Plus-values de cession		
Reprises dépréciations hors actif circulant		
Quote part FEA virée au résultat	-9 067	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Autres : corrections variation BFR	2 536 944	10 105 697
TOTAL (I)	2 969 886	10 258 182
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS		
Cessions d'immobilisations incorporelles		
Cessions d'immobilisations corporelles		
Cessions d'immobilisations financières		
Autres opérations		
DECAISSEMENTS		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-1 672	-7 060
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-354 776	-55 921
Acquisitions d'immobilisations financières		
Autres opérations		
TOTAL (II)	-356 448	-62 981
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS		
Dotations en capitaux propres	356 448	112 981
Emissions d'emprunts		
Autres opérations (variation BPI Oseo)		
DECAISSEMENTS		
Remboursements d'emprunts		
Autres opérations		
TOTAL (III)	356 448	112 981
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GERES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS		
ENCAISSEMENTS	24 006	6 022
DECAISSEMENTS	-14 194	0
TOTAL (IV)	9 812	6 022
VARIATION DE TRESORERIE (V = I+II+III+IV)	2 979 698	10 314 204
TRESORERIE A L'OUVERTURE	12 652 462	2 338 258
TRESORERIE A LA CLOTURE	15 632 160	12 652 462

II-8) Provisions

Les CET sont provisionnés à hauteur de 85 k€ sur 2023 et constituent la seule provision comptabilisée sur l'exercice

Situation et mouvement	FONDATION 31/12/2022	FONDATION AU 01/01/2023	Augm.Dotations exercice	Dimin.Reprise exercice	Provisions au 31/12/2023	Mouvements de l'exercice
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0	0
Provisions pour charge	0	0	0	0	0	0
Povisions pour charges soc.et fisc.sur congés payés et CET	0	0	85 032	0	85 032	85 032
Provision pour charge sur heures complémentaires	0	0	0	0	0	0
Prov alloc perte d'emploi	0	0	0	0	0	0
Total Provisions pour risques et charges	0	0	85 032	0	85 032	85 032
Provision pour dépréciation des créances	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	85 032	0	85 032	85 032

II-9) Comptes de régularisation

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 21 K€ et correspondent à des recettes sur conventions pluriannuelles avec contrepartie directe.

III) Notes relatives aux postes du compte de résultat

Le résultat de l'exercice 2023 est 328 k€ pour la Fondation UCA^{JEDI}

III-1) Chiffre d'affaires et produits d'exploitation :

Les produits de fonctionnement s'établissent à 11,91 k€ pour la Fondation UCA^{JEDI} au 31/12/2023.

L'évolution des produits de fonctionnement s'établit comme suit :

Nature (en K€)	FONDATION 2022	FONDATION 2023	Var° en €	Var° en %
Chiffres d'affaires	1 112	1 065	-47	-4%
- Vente de produits finis	0	0	0	
- Droits d'inscription et redevances	835	975	140	17%
- Produits de contrats de recherche	2	5	3	150%
- Produits de formation continue	0	1	1	
- Prestations de services	1	7	6	374%
- Produits des activités annexes	273	77	-196	-72%
- Autres produits d'activités annexes	0	0	0	
Subventions d'exploitation	6 329	10 897	4 568	72%
Taxe d'apprentissage	6	3	-3	-51%
CVEC	0	0	0	
Autres produits de gestion courante	9	23	14	146%
Produits financiers	0	0	0	
Reprise de provisions	0	9	9	
Total	7 457	11 997	4 540	61%

L'augmentation des droits d'inscription +140k€ est liée à la mise en place d'un MSC supplémentaire sur 2023 le MSC EMMP pour 82k€ et à des variations sur les autres telles que présentées ci-dessous.

MSC	DI 2022	DI 2023	Variation en %
MSC Biobanks	38 859,00	84 318,00	54%
MSC Datat Sciences	120 490,00	70 743,00	-70%
MSC Flavour and Fragrance	111 404,00	145 519,00	23%
MSC Marres	175 405,00	209 477,00	16%
MSC Mod4neucog	74 503,00	69 467,00	-7%
MSC Risk	96 345,00	77 959,00	-24%
MSC Boot	57 203,00	65 918,00	13%
MSC Smart Edtech	99 354,00	119 527,00	17%
DU Steps	600,00	1 500,00	60%
MSC Affluences	27 673,00	-	-100%
MSC Music scoring	33 416,00	46 317,00	28%
MSC EMMP	-	82 275,00	100%
Total général	835 252,00	973 020,00	14%

La répartition des Subventions s'établit comme suit :

	FONDATION 2022	FONDATION 2023	Var ^o en €	Var ^o en %
ministère tutelle autres subv	0	12 711	12 711	
ANR Investissements	6 297 188	10 725 189	4 428 001	70%
ANR Hors investisse	10 276	42 251	31 975	311%
Subventions région	0	0	0	
Subventions département	0	0	0	
Subv des communes et	0	0	0	
Rémunération ASP au	0	0	0	
Subventions UE	21 643	52 130	30 487	141%
Subventions d'organismes publics	0	0	0	
Subv autres collectivités	0	0	0	
Dons et legs	0	0	0	
Autres subventions	0	65 055	65 055	
TOTAL	6 329 107	10 897 336	4 568 229	72%

III-2) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation évoluent de la façon suivante

Nature (en K€)	FONDATION 2022	FONDATION 2023	Var ^o en %
Achats	141	446	217%
Services extérieurs	1 118	2 087	87%
Impôts, taxes et versements assimilés (*)	38	99	161%
Charges de personnel	2 329	6 056	160%
Autres charges de gestion courante	3 679	2 867	-22%
Dotation aux amortissements et provisions	1	114	1971%
Total	7 306	11 669	59%

(*) Les impôts et taxes sur rémunérations sont désormais inclus dans ce poste et plus dans les charges de personnel

Les variations importantes constatées sont corrélées à l'activité en plein essor de la fondation qui n'a que deux exercices d'existence.

IV) Autres informations

Néant

IV-1) Événements postérieurs à la clôture

Néant.

IV-2) Effectifs

Le nombre d'ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) moyen au titre de 2023 s'élève à 149.

	2022	2023
ETPT travaillés ENSEIGNANTS	75	65
DONT TITULAIRES	0	0
DONT NON TITULAIRES	75	65
ETPT travaillés BIATSS	88	84
DONT TITULAIRES	7	9
DONT NON TITULAIRES	80	75
TOTAL	163	149

IV-3) Engagement Hors bilan

Néant

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.